# FICHE SIGNALÉTIQUE



Date of the latest revision of the safety data sheet: 13-11-2019

Supercedes:

### Graisse synthétique 0 EP Moly Tac Arctique extrême de KLONDIKE

### Section 1. Identification

Identificateur de produit

: Graisse synthétique 0 EP Moly Tac Arctique extrême de KLONDIKE

Autres moyens

d'identification

· Non disponible.

Type de produit

: Solide.

Code du produit

n° SDS

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

**Utilisation du produit: Pour** 

usage professionnel

: Applications industrielles: Lubricants ; graisse

uniquement.

Données relatives au

fournisseur

**KLONDIKE Lubricants Corporation** 

3078 275th Street Langley, BC, V4W 3L4

Canada

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence General information 1-877-293-4691 info@klondikelubricants.com

(indiquer les heures de

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec (Within US)

service)

800-424-9300 Chemtrec (International) 1-1-703-527-3887

# Section 2. Identification des dangers

Classement de la

substance ou du mélange

: Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement

: Pas de mention de danger.

Mentions de danger

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable. Intervention : Non applicable. Stockage : Non applicable. Élimination : Non applicable.

Éléments d'une étiquette

complémentaire

Nom de la matière : Graisse synthétique 0 EP Moly Tac Arctique extrême de KLONDIKE

## Section 2. Identification des dangers

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale inconnue : 2%

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée

inconnue: 2%

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable

inconnue: 3.3%

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Autres moyens

: Non disponible.

d'identification

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(isobutyl et pentyl), sels de zinc	1-5	68457-79-4

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rin

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux
Inhalation
: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau
Ingestion
: Aucune donnée spécifique.
: Aucune donnée spécifique.

### Section 4. Premiers soins

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

**Traitements particuliers** 

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### **Moyens d'extinction**

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Nom de la matière : Graisse synthétique 0 EP Moly Tac Arctique extrême de KLONDIKE Version n°: 1 Date de révision: 11-13-2019

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### Grand déversement

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

# Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

### Mesures de protection Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

# Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

# Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique: Solide. [graisse]Couleur: Gris foncé. [Foncé]Odeur: Petroleum oil [Faible]pH: Non applicable.Point de fusion: Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et

gaz)

: Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) Tension : Non disponible.

de vapeur Densité de : Non disponible. vapeur Densité : Non disponible. Solubilité : 0.85 g/cm³

Coefficient de partage n-

: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation : Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

: Cinématique (40°C (104°F)): >0.21 cm²/s (>21 cSt)

### Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (isobutyl et pentyl), sels de zinc	DL50 Cutané	Lapin	>20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3.6 g/kg	-

Conclusion/Résumé

Irritation/Corrosion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation

### Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (isobutyl et pentyl), sels de zinc	peau	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

#### Conclusion/Résumé

Peau : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant

aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non

suspecté pour l'homme.

**Respiratoire** : Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

**Mutagénicité** 

### Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Mutagénicité non

suspecté pour l'homme.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cancérogénicité non

suspecté pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. N'est pas considéré

comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Tératogénicité non

suspecté pour l'homme.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

: Voies d'entrée probables : Orale, Cutané.

voies d'exposition

probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique. Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

# Section 11. Données toxicologiques

Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le danger Aucun effet important ou critique connu. développement

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	271493.2 mg/kg

# Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

### Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (isobutyl et pentyl), sels de zinc	-	1.5 % - Non facilement - 28 jours	-	-

**Conclusion/Résumé** : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. On ne s'attend pas à une dégradation rapide.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (isobutyl et pentyl), sels de zinc	-	-	Non facilement

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis (isobutyl et pentyl), sels de zinc	0.69	-	faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

# Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC

: Non disponible.

### Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

**INRP** canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Zinc (et ses composés)

### Section 15. Informations sur la réglementation

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de

l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

#### Réglementations Internationales

### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit

### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste des stocks

**Australie** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Chine **Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Japon** : Un composant au moins n'est pas répertorié. Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Philippines** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Taïwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. États-Unis : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Section 16. Autres informations

**Historique** 

Date d'édition/Date de

révision

Date de publication

précédente

: 11/13/2019

: 2/2/2018

Version : 2

. 2

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

Nom de la matière : Graisse synthétique 0 EP Moly Tac Arctique extrême de KLONDIKE Version n°: 1 Date de révision: 11-13-2019

### **Section 16. Autres informations**

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé.	

**Références** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Nom de la matière : Graisse synthétique 0 EP Moly Tac Arctique extrême de KLONDIKE Version n°: 1 Date de révision: 11-13-2019